



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION SPORTIVE JEUNES**

**PV N° 30 CSJ/5**

**REUNION du 25 Septembre 2024**

**Présents : AZZOUN F. – FAVELIER R. - BELORGEY B. – IPOUA G.**

### **I - SAISON 2024-2025**

#### **SPORTIVE**

##### **1.1 FORFAITS**

**Match 29545681 U13 D3 – A GENLIS 2 – TILLENAY du 28/09/2024**

Forfait déclaré de TILLENAY.

En conséquence, la CS donne match perdu à TILLENAY 3-0 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à GENLIS 2

Amende 50€ à TILLENAY

**Match 29612382 U13 D3 – B ECHENON 2 – GRESILLES FC 2 du 28/09/2024**

Forfait déclaré de ECHENON

En conséquence, la CS donne match perdu à ECHENON 0-3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à GRESILLES FC 2

Amende 50€ à ECHENON

##### **1.2 MATCHS REPORTES**

Match U13D2 – C ASFO – DIJON ULFE du 21/09/2024

Match 29545156 U18 D2 – A UFCO – UCCF du 21/09/2024 remis 5/10/224 à 10h

Match 29635559 U15 D3 – C ENT FC2C – ST JEAN DE LOSNE DU 21/09/2024 remis à une date ultérieure

##### **1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES**

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €**

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

29545181 U18 D2 – B FC2C – ST JEAN DE LOSNE du 22/09/2024 se jouera le 26/10/2024 à 15h00

29545154 U18 D2 – A GRESILLFES FC – JDF 21 du 21/09/2024 se jouera le 5/10/2024

29545214 U18 D3 – A ESVO – DIJON ULFE du 29/09/2024 se jouera le 26/10/2024 à 15h00

29445244 U18 D3 – B TILLES FC 2 – GENLIS 2 du 29/09/2024 se jouera le 28/09/2024 à 17h00

28409156 U13 D1 – A QUETIGNY – ASPTT DIJON du 28/09/2024 se jouera le 2/10/2024 à 16h30

29702653 U13 D3 – D LONGVIC – CHEVIGNY ST SR ST du 28/09/2024 se jouera à 17h

29545675 U13 D3 – A ST JEAN DE LOSNE – CESSEY 1 du 21/09/2024 se jouera le 5/10/2024

28409181 U12 D1 – B FONTAINE LES DIJON – MVF du 21/09/2024 se jouera le 5/10/2024 à 13h30

29566043 U15 D2 DFCO FEM 2 – USCD 2 DU 28/09/2024 se jouera LE 27/09/2024 à 19H

Suite aux nombreux matchs programmer sur le terrain de SAVIGNY LE SEC, les rencontres ci-dessous se joueront aux horaires sus-indiqués

- 29510043 U15 FEM EF VILLAGES – BEAUNE du 28/09/2024 se jouera à 14h00
- 29635397 U15 D3 – B EF VILLAGES 2 – AUXONNE du 28/09/2024 se jouera à 16h00

## 1.2 COURRIELS

**Du District de HAUTE SAONE** informant la commission l'accord du bureau Du District 70 pour l'entente FC VINGEANNE – ET CHAMPLITTE

**Catégories U7-U9-U11** : lieu des rencontres à CHAMPLITTE

**Catégories U13 – U15 Loisir** : lieu des rencontres ST SEINE SUR VINGEANNE

**D'AUXONNE** : nous informant du retrait de leur équipe U13 par manque d'effectif

**De TILLES FC** : planning des terrains. Pris note.

**De FCNCS** : concernant les horaires des rencontres de l'équipe 2 en U18 D3. Les rencontres se dérouleront à 12h30 le samedi.

**De VAL DE NORGE** : concernant score de la rencontre du 21/09/2024 en U13 D3. Pris note.

**De UFCO et UCCF** : La commission demande aux clubs d'être vigilants sur les rencontres du fait des bugs non traités par la FFF.

## II – FEMININES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F -> 15 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F ->20 €**

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

Match 29491087 U18 FEM LONGVIC – MACON FC du 5/10/2024 se jouera à 13h00

Match 29511025 U18 FEM MACON FC - BEAUNE du 29/09/2024 se jouera à 12h00 – Stade des Oeillets - Synthétique

Match 29511010 U18 FEM USCD – ST SERNINOISE du 29/09/2024 se jouera le 28/09/2024 à 14h30

Match 29511034 U18 FEM BEAUNE – JURA STAD' FC du 17/11/2024 se jouera le 2/11/2024 à 16h00

Match 29491080 U15 FEM FONTAINE LES DIJON – LONGVIC du 14/09/2024 se jouera le 25/09/2024 à 16h30

Match 29508964 U15 FEM IS SELONGEY – CHEVIGNY ST SR du 28/09/2024 se jouera à 10h30

Match 29509051 U15 FEM A MARSANNAY – FONTAINE LES DIJON du 28/09/2024 se jouera à 16h00

Match 29700822 U13 FEM MARSANNAY – DIJON ASPTT du 28/09/2024 se jouera à 16h00

## 1.2 MATCHS REPORTES

Match 29491078 U18 FEM LA CLAYETTOIS S REUNIS – MACON FC du 22/09/2024 se jouera le 19/10/2024 à 13h00

## III. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Journée du 21/09/2024

U18 D3 / Automne / Poule B Neully Crim Sennece 22 - Fauverney Rouvres 22	
U13 D2 / Automne / Poule A Montbard Venarey 1 - Pouilly En Auxois As 1	
U13 D3 / Automne / Poule A Auxonnais C.S. 1 - Tart Haut Varanges 1	Absence de feuille de match
U15 D3 / Automne / Poule A Villages Ent.F. 1 - Ent.Usseprecestremy 2	Absence de feuille de match
U15 D3 / Automne / Poule A Dijon Fco Fem 3 - Plombieres 2	
U13 D3 / Automne / Poule A Champdotre Longeault 2 - Aiserey Izeure Fc 1	
U13 D2 / Automne / Poule B Talant Cf 1 - Seurre 1	
U15 D2 / Automne / Poule A Talant Cf 1 - Daix 1	Absence de feuille de match
U15 D2 / Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 2 - Chatillon Colombine 1	Absence de feuille de match
U13 D3 / Automne / Poule B Dijon Universite Clu 1 - Dijon U.L.F.E. 2	
U13 D3 / Automne / Poule B Vougeot 1 - Marsannay 2	
U13 D3 / Automne / Poule B Dijon Asptt 4 - Gevrey 2	
U13 D3 / Automne / Poule B Cheminots Dijon Us 3 - J D F 21 2	
U13 D3 / Automne / Poule E Ent.Manlay 1 - Pouilly En Auxois As 2	
U15 D3 / Automne / Poule B Dijon U.L.F.E. 2 - Chevigny St Sauveur 2	
U15 D3 / Automne / Poule C Vougeot 1 - Seurre 1	
U18 D3 / Automne / Poule B Genlis As 22 - Ent.Magnien 21	

**La commission :**

Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : AZZOUN F**

